

Département du CALVADOS
Arrondissement de CAEN
Canton CAEN 1
Commune de Verson (14790)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE CONVOCATION 21/05/2024	L'an deux mil vingt quatre Le 27 mai à 20h
DATE D'AFFICHAGE 21/05/2024	Les membres du conseil municipal se sont réunis sous la présidence de Madame Nathalie DONATIN, Maire.
ENVOI EN PRÉFECTURE	<u>Étaient présents</u> : Mme Donatin, Maire. Mmes Delbecque, Lanfranc de Panthou, Perrier, MM. Deau, Gué, Le Bourgeois, Adjoint. Mmes Grenèche, Héroult, Letourneur, Roux, Vandercamère-Desmortreux, MM. Courteille, Deloget, Fouchet, Grelier, Le Rétif, Monsimier, Péru, Simon, Conseillers.
NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 27	<u>Absents excusés</u> : Mme Brioul a donné pouvoir à M. Monsimier M. Joubin a donné pouvoir à M. Deau M. Pignorel a donné pouvoir à Mme Perrier M. Stoffel a donné pouvoir à Mme Lanfranc de Panthou Mme Le Déroff a donné pouvoir à M. Péru M. Bouchard a donné pouvoir à M. Le Rétif Mme Quesnel
PRÉSENTS : 20	
VOTANTS : 26	
	Secrétaire de séance : Mme Lanfranc de Panthou

OBJET : DEMANDE DE RENOUVELLEMENT DE LA LABELLISATION « LIRE ET FAIRE LIRE »

M. Gué, maire-adjoint à la politique éducative, rappelle que « Lire et faire lire » est une association et un programme éducatif et culturel créés en 1999 visant à développer le plaisir de la lecture et favoriser le lien intergénérationnel.

Depuis plusieurs années, des lecteurs bénévoles interviennent dans les écoles de Verson auprès des élèves sur les temps scolaires et périscolaires. Afin de valoriser le dynamisme du partenariat à Verson, il avait été proposé en 2020 que la commune soit labellisée « Ma commune aime Lire et faire lire » (label créé par l'association et l'Association des Maires de France), donnant ainsi une reconnaissance et de la visibilité à ce partenariat et à l'action des bénévoles (délibération n° 56.07.20).

Un comité d'experts attribue le label (pour 4 ans) aux communes et intercommunalités répondant aux critères de ce label. Au moins trois critères sur neuf proposés doivent être satisfaits pour obtenir le label. Ainsi la commune souhaite s'engager à promouvoir la lecture sur son territoire en favorisant le développement du programme Lire et faire lire et en mettant en place les 4 actions suivantes :

- Communiquer sur les actions menées par les bénévoles dans les différents médias communaux pour valoriser et développer la mise en place du programme,
- Favoriser la présence de Lire et faire lire dans les activités proposées en temps périscolaire,
- Inciter au partenariat avec les bibliothèques de lecture publique,
- Associer les bénévoles lecteurs aux manifestations culturelles locales.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- D'autoriser Madame la Maire à déposer un dossier de candidature pour demander le label « Ma commune aime Lire et faire lire » pour une durée de 4 ans pour la période 2024-2028 et à prendre toutes les mesures nécessaires pour son application ;
- D'autoriser Madame la Maire à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

La Maire,

Nathalie DONATIN

